

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 27 novembre 2018

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (10) : Mme AKPINAR-ISTIQUAM, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, M. JASPART, M. JORROT, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme MIELLE, Mme OBRIOT, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membres excusés représentés (4) : M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme AVENA (représentée par Mme AKPINAR-ISTIQUAM), Mme GINDRE (représentée par Mme GAUTHIÉ), Mme MARTIN-GENDRE (représentée par Mme LECOMTE LE GRAND).

Membres excusés (3) : M. BERTHIER, Mme HERVIEU, Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 19 novembre 2018.

Délibération n° : 46-2018

Objet : Débat d'orientation budgétaire

L'article L2312-1 du code général des collectivités Territoriales précise que dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil d'Administration du CCAS sur les orientations générales du budget dans le délai de 2 mois précédent l'examen de celui-ci.

Le CCAS est l'acteur majeur de l'action sociale de la ville. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, telle que le prévoit l'article L123-5 du code de l'action sociale et des familles, en liaison étroite avec les institutions publiques ou privées.

Les interventions du CCAS concernent ainsi l'ensemble des dijonnais (personnes seules, familles, personnes âgées, handicapées...) qui peuvent être en situation de fragilité. Le CCAS joue donc un rôle essentiel dans le développement territorial et dans l'adaptation des politiques publiques, en s'appuyant sur l'Analyse des Besoins Sociaux (A.B.S.).

Avec un budget de près de 9,3 millions d'euros, le CCAS de la Ville de Dijon :

- accueille les dijonnais, les accompagne, les informe et favorise leur accès aux droits,
- alloue des aides financières aux plus démunis,
- accompagne les parcours résidentiels et d'insertion et contribue au lien social,
- propose une gamme étendue de services et prestations aux seniors, en s'intégrant totalement au sein de la démarche ville amie des aînés,
- s'engage dans une démarche participative avec les habitants par l'animation de l'observatoire de l'âge, instance municipale,
- participe, en lien avec la Ville de Dijon, au schéma de développement des structures de quartiers sur le territoire,
- adapte ses actions et contribue à l'ajustement des politiques de la Ville et de la Métropole en fonction de l'analyse des besoins sociaux.

Afin d'affiner les réflexions, déterminer les orientations stratégiques et les axes d'interventions, le CCAS a opté pour une présentation annuelle d'analyses complémentaires, notamment thématiques, en amont du Débat d'Orientation Budgétaire.

Cette année, deux focus ont été réalisés au vu des données statistiques recueillies ; le premier sur les seniors et le grand âge, le second sur les revenus et la pauvreté,

Concernant la population dijonnaise « senior », il est à noter que le nombre de proches aidants va nettement diminuer, alors même que plus de 13 000 seniors vivent seuls à domicile, que 8 % des ménages de 60-74 ans et 6 % des 75 ans et plus se situent sous le seuil de pauvreté et que l'on peut s'attendre à des niveaux de ressources à la baisse pour les futurs retraités.

Une attention particulière doit donc être portée aux seniors, tant au niveau de la lutte contre l'isolement qu'au niveau financier : hébergement, prestations...et aux personnes handicapées vieillissantes, qui présentent des difficultés supplémentaires liées à leur handicap.

Plus globalement, le taux de pauvreté pour Dijon est de 14 % (15 % pour la France métropolitaine). Sur les 18 380 personnes pauvres dijonnaises, 23 % vivent en familles monoparentales, 27 % dans un ménage d'une seule personne. On constate un accroissement des inégalités de revenus entre les plus riches et les plus pauvres par la diminution des revenus des plus pauvres.

L'accès aux droits est, de fait, primordial pour ces publics, alors même qu'il est rendu plus difficile par le développement rapide de la dématérialisation des demandes de prestations et des démarches administratives.

Les services du CCAS doivent par conséquent, pouvoir accompagner les usagers ne disposant pas d'outils connectés ou ne sachant pas utiliser les supports informatiques proposés.

Il s'agira pour cela, d'une part, de construire ou consolider les modalités d'accueil et d'accompagnement des publics sur les différents quartiers de la ville, avec la réalisation d'une cartographie des structures d'accueil répertoriant les différents niveaux d'accompagnement numérique proposés.

Il sera nécessaire d'autre part, de poursuivre le projet de formation d'aidants numériques, capables d'utiliser les sites administratifs les plus courants et d'évaluer le niveau d'accompagnement nécessaire à l'utilisateur accueilli, pour favoriser son accès aux droits, grâce à une aide directe ou une orientation vers un lieu d'accueil plus adapté.

Les familles, et plus particulièrement les familles monoparentales, doivent également pouvoir être aidées par le CCAS et accueillies prochainement, au sein de la résidence sociale Abrioux, au cœur d'un nouveau quartier en devenir : l'éco-quartier des Maraîchers.

Cette résidence sociale devant être reconstruite sur le même site, le CCAS souhaite mieux appréhender le profil des futurs locataires ainsi que celui de la population qui va s'installer sur ce quartier. Un travail partenarial est mené avec les services de la Ville, de Dijon Métropole et des acteurs locaux tels que le centre social « le Tempo » qui pourrait gérer au sein d'Abrioux un Espace de Vie Sociale ; l'objectif étant de mieux répondre = aux besoins des résidents et des habitants, dans les domaines social, médico-social, éducatif, sportif, de loisirs, culturel,

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) est une véritable opportunité pour mener notre politique sociale, rendre visible nos actions, développer nos partenariats avec l'ensemble des acteurs sociaux et médico-sociaux et adapter nos réponses aux besoins de la population dijonnaise.

Ce débat d'orientation budgétaire propose donc une présentation des éléments qui fondent le projet de budget du CCAS et les orientations qui pourraient être retenues pour 2019.

Le budget 2019 du CCAS est élaboré à nouveau dans un contexte financier tendu

Dans le cadre de la signature par la Ville de Dijon du pacte financier avec l'Etat limitant à 1,2 % maximum l'évolution de ses dépenses de fonctionnement, la Ville de Dijon et son CCAS doivent poursuivre leurs efforts.

Dans cette perspective, les efforts de réorganisation et l'optimisation des moyens mobilisés seront poursuivis dans le souci du maintien voire de l'amélioration de l'offre et de la qualité de service du CCAS, tout en maintenant à l'identique la subvention d'équilibre de la Ville de Dijon.

Différents événements marquant l'activité du CCAS en 2018 pourront impacter ce budget 2019 :

⊖ L'action contre la fracture numérique pourra se poursuivre par le financement du suivi des aidants numériques formés fin 2018 et l'organisation d'autres formations, par l'animation d'ateliers ouverts aux bénévoles et acteurs institutionnels (budget 2019 : 20 000 € comme en 2018),

⊖ Le changement indispensable du logiciel d'action sociale en 2019 par un nouveau plus performant et plus adapté aux besoins et aux évolutions prévisionnelles des services, sera pris en charge par la Direction des services informatiques de la ville, mais nécessitera la formation du personnel, dont le coût estimé à 30 000 € sera réglé par le CCAS.

Malgré ces différents impacts, la situation financière du CCAS est bonne. Il est donc proposé pour 2019, la poursuite d'une rigueur de gestion et d'une optimisation du fonctionnement des services.

Le CCAS poursuivra le développement de son action sociale au plus proche des besoins de ses usagers, dans une optique de territorialisation de celle-ci et de développement social local :

⊖ Le centre d'accueil de jour des Marronniers, maintient un bon niveau d'activité en comparaison avec les autres centres d'accueil de jour, grâce à une prise en charge non médicamenteuse des maladies neurodégénératives reconnue et par des prix de journée adaptés, tout en maîtrisant son budget.

⊖ Démarrage du chantier de construction de la nouvelle Résidence Abrioux avec un nouveau projet social et architectural et l'accueil d'un public élargi (familles, familles monoparentales, seniors non dépendants, jeunes en insertion professionnelle et personnes en situation de handicap).

⊖ Poursuite et adaptation de l'action « Bien vivre dans son logement - Maîtriser sa consommation d'eau et d'énergie » confiée au PIMMS de Dijon.

⊖ Renforcement et implication du CCAS, pour la Ville et aux côtés de l'État, dans la construction et la coordination des réponses à apporter en matière d'hébergement et d'accueil et notamment par convention avec le Conseil Départemental pour l'accueil des mineurs non accompagnés.

⊖ L'accompagnement des publics vieillissants en situation de handicap fera l'objet d'une réflexion spécifique, pour proposer de nouvelles actions, avec le concours éventuel sur appel à projet, de la conférence des financeurs. A noter qu'à l'issue des transferts de compétences, le Président de la métropole assurera la présidence de la conférence des financeurs pour les projets relevant du territoire métropolitain.

⊖ Le CCAS devrait conforter son rôle d'acteur essentiel de l'action sociale de proximité par le biais de l'animation de la coordination technique des CCAS du territoire de la Métropole, déjà bien engagée. et par le renforcement de ses partenariats, en collaboration avec Dijon Métropole qui pourrait exercer potentiellement des compétences en matière d'action sociale.

Cette dynamique devrait lui permettre de disposer de moyens accrus pour l'accompagnement des bénéficiaires de prestations sociales (FSL- Fonds Solidarité pour le Logement, FAJ – Fonds d'Aide aux Jeunes) et pour poursuivre des actions innovantes en matière d'enjeux numériques.

Afin de tenir ces objectifs pour 2019, le projet de budget principal au titre du fonctionnement s'établirait à hauteur de 9 182 800 € (- 1,55 %) et le budget annexe des Marronniers s'élèverait à 652 500 € (+0,97 %).

Compte-tenu de ces éléments, la subvention d'équilibre de la Ville de Dijon pour le Budget Primitif 2019 resterait identique à celle de 2018 soit 6 852 610 €.

Cependant, en raison du résultat de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice 2018 estimé à 810 000 €, la subvention d'équilibre prévue au budget primitif 2019 pourra être revue à la baisse après le vote du compte administratif 2018 par le conseil d'administration du CCAS.

Aussi, les membres du conseil d'administration ont débattu sur l'ensemble de ces orientations pour l'exercice 2019.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Receveur Municipal : 1

Accusé de réception en préfecture
021-262101066-20181127-46-2018-DE
Date de télétransmission : 05/12/2018
Date de réception préfecture : 05/12/2018

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité